

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 juin 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame Leigh MacLeod
Monsieur Claude P. Lemire
Monsieur Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le secrétaire-trésorier adjoint, Michel Grenier est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

139.06.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2 Rapport du directeur général sur les dossiers en cours
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 mai 2017
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Rémunération – personnel électoral 2017
- 3 4 2 Étude sur le changement dans l'organisation
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Règlement 548-2016 – emprunt temporaire
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1

Municipalité de Morin-Heights

- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Acceptation provisoire – surpresseur Norclair – règlement 514-2014 MSSI
- 5 3 2 Contrôle des matériaux – règlement 548-2016
- 5 3 3 Programme d'amélioration du réseau routier local
- 5 4 **Règlementation**
- 5 4 1
- 6 **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Dérogation mineure – 7, rue des Épinettes
- 6 3 2 Dérogation mineure – 31, rue du Mont-Stapleton
- 6 3 3 Dérogation mineure – lot 3 206 185 – Lac Echo
- 6 4 **Règlementation**
- 6 4 1 Avis de motion – Règlement 549-2017 qui modifie le règlement 439 relatif au contrôle des fosses septiques
- 7 **LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport
- 7 1 2 Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1 Embauche du personnel d'été – corridor aérobique
- 7 2 2 Embauche – conception et aménagement de sentiers
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Politique de gestion des salles
- 7 3 2 Tarification 2017-2018 ski de fond et raquette
- 7 3 3 Politique d'excellence pour la jeunesse – Volet sportif
- 7 3 4
- 8 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

140.06.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017.

141.06.17 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, du dossier de suivi relatif au dossier en cours dont le Raccordement du Réseau de Ski Morin Heights au Réseau du Village, les travaux sur le chemin du Village et les travaux au 27, Bellevue.

142.06.17 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2017 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 31 mai 2017

Comptes à payer	595 095,74 \$
Comptes payés d'avance	353 406,86 \$
Total des achats fournisseurs	948 502,60 \$
Paiements directs bancaires	8 999,26 \$
Sous total - Achats et paiements directs	957 501,86 \$
Salaires nets	98 749,37 \$
Total des dépenses de mai 2017	1 056 251,23 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

143.06.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2017

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mai 2017.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2017. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

A. Poudrette – tennis
 Y. St-Denis – subvention
 C. Vanier – confirmation de travaux – rue Primeroses
 COOP SORE : remerciements
 J. Juliano – écoulement des eaux
 Journées de la culture : trésors culturels
 FQM : congrès 2017
 Chronique juridique : nouvelles mesures
 B. Berlin : demande de lampadaire
 Sondage : chemin des Trois-Lacs
 Sondage : rue Lookout
 I. Andren : Old Settlers ouest
 C. Weyhausen : Lac Rockliff
 Plainte – rue River – pêche des enfants
 MMQ – rapport d’inspection 2017
 S. Novy – Moon River – Proposition d’achat de terrain
 MAMOT : compteurs d’eau
 Arts Morin-Heights : Chalet Bellevue
 M. Vicanek – incident
 Entente – 3, rue Bellevue
 Entente – 11, rue Bellevue
 MAMOT : approbation du plan d’intervention 2016
 M. Donohue : dérogation – Lac Écho
 Statistiques de population 2016
 Ministère de l’éducation : refus de subvention
 Comporecycle : rapport 07.05.17 – 21.05.17
 Comporecycle : rapport 22.05.17 – 04.06.17
 MRC de Pays-d’en-Haut : règlement 340-2017
 Vélo Pays-d’en-Haut : demande de siège social
 J. Miller : balayage de rues
 RIDR : items indésirables
 Min. responsable des aînés : journée mondiale
 Résidents de la rue Grand-Orme : asphaltage
 Association pulmonaire Québec
 A vos Frigos : remerciements

144.06.17 RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL 2017

Considérant que la Municipalité tiendra une élection générale, le 5 novembre prochain;

Considérant que le Conseil, en vertu de l’article 88 de la Loi sur les Élections et Référendum dans les municipalités peut établir la rémunération du personnel électoral;

Considérant le rapport déposé par le directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
 Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante:

Poste	Nombre de poste	Nombre d’heures estimées	Taux 2017
Scrutateur	12	13	20,00 \$
Secrétaire	12	13	20,00 \$
Table d’identification	8	13	19,00 \$
Table d’accueil	7	13	19,00 \$
Primo	1	15	19,00 \$
Formation	40	2	15,00 \$
Membres de la commission de révisions	3	30	21,00 \$
Président d’élection	1		4 000 \$
Secrétaire d’élection	1		3 000 \$

Municipalité de Morin-Heights

145.06.17 ÉTUDE SUR LE CHANGEMENT DANS L'ORGANISATION

Considérant que madame Kimberly Thomas a présenté une demande à l'effet de réaliser une étude sur le leadership organisationnel dans l'organisation municipale dans une perspective de changement;

Considérant qu'au cours des prochaines années, le départ à la retraite de quatre directeurs aura des répercussions importantes sur l'organisation;

Considérant que ce projet réalisé dans le cadre de son programme de maîtrise à Royal Roads University, sous la supervision du Conseil d'Éthique de l'université, garantit que toutes les informations recueillies ont un caractère anonyme et confidentiel;

Considérant que les conclusions de l'étude entre autres, pour définir le type de leader recherché pour assurer la relève aux postes clefs de l'administration pourront être utilisées par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte la proposition de madame Kimberly Thomas et autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

Que ce Conseil invite l'ensemble des intervenants de l'organisation à participer à cette recherche.

146.06.17 RÈGLEMENT 548-2016 – EMPRUNT TEMPORAIRE

Considérant que le règlement 548-2016 a été adopté et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de Occupation du territoire pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin du village;

Considérant qu'en vertu de la loi, la municipalité peut faire un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 90% du montant autorisé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'ouverture des marges de crédit en vertu du règlement pour un emprunt maximum de 2 724 518 \$ et autorise le maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

147.06.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

148.06.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 8 juin 2017.

149.06.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de mai ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

150.06.17 ACCEPTATION PROVISOIRE – SURPRESSEUR NORCLAIR – RÈGLEMENT 517-2014 MSSI

Considérant que les travaux sont terminés et la recommandation de l'Équipe Laurence, experts-conseil de les accepter de façon provisoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil fait sienne la recommandation des ingénieurs au dossier et accepte l'approbation provisoire des travaux réalisés par la firme Norclair.

Que les déboursés soient faits en conséquence.

151.06.17 CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÈGLEMENT 548-2016

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin du Village;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

Groupe ABS inc.	22 942,11 \$
Qualilab Inspection inc.	22 201,67 \$
Solmatech	22 602,94 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise ayant soumis l'offre la plus basse, Qualilab Inspection Inc. au prix de 22 201,67 \$, taxes incluses.

Que les quantités et des paiements seront établis selon les prix unitaires soumis.

152.06.17 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le député Yves St-Denis a invité la municipalité à déposer un projet dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local;

Considérant que l'administration a déposé une demande compte tenu du court délai alloué pour répondre;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve la demande d'aide financière déposée le 15 mai 2017 par l'administration pour la réfection du chemin du Village sur une distance de 160 mètres environ entre le 539 et le secteur des travaux réalisés l'an dernier, dont l'évaluation budgétaire est de 84 000 \$.

153.06.17 RUE OLD SETTLERS OUEST

Considérant que la propriété de la rue Old Settlers Ouest a été octroyée à la Municipalité lors de la réforme cadastrale;

Considérant que cette rue ne rencontre pas les normes minimales requises pour un chemin public;

Considérant le premier contact fait auprès des propriétaires l'automne dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que les citoyens habitants sur la rue Old Settlers ouest soient invités à une rencontre avec le Conseil le 18 ou 20 août prochain.

Que soit joint à l'invitation un document donnant les deux options suivantes:

1. Le chemin est reconstruit aux normes minimales soit une rue à deux voies avec rondpoint au bout de la rue.
2. La propriété du chemin est transférée aux propriétaires pour qu'ils en conservent la largeur d'une seule automobile.

154.06.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2017 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

155.06.17 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Secrétaire-trésorier adjoint présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

156.06.17 DÉROGATION MINEURE – 7, RUE DES ÉPINETTES

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h45;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 30 mai 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant dont l'agrandissement est dérogatoire a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant (chemin du 2^e Rang) de 7,5 mètres à 4,83 mètres et d'augmenter l'empiètement maximal autorisé dans la marge avant pour une fenêtre en sailli de 0,60 mètre à 1,88 mètre, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minutes 5281.

157.06.17 DÉROGATION MINEURE – 31, RUE DU MONT-STAPLETON

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h48;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 30 mai 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure aux règlements de zonage 416 et de lotissement 417 visant la réduction du frontage minimum sur rue et l'utilisation d'une servitude de passage existante (rue du Mont-Stapleton) comme voie d'accès à un projet intégré a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire le frontage minimal sur rue pour un projet intégré de 25 mètres à 24,32 mètres et de permettre l'utilisation d'une servitude de passage existante comme voie d'accès à un projet intégré, le tout tel que montré au plan projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minutes 1911.

158.06.17 DÉROGATION MINEURE – LOT 3 206 185 – LAC ÉCHO

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 afin d'autoriser l'installation d'un quai sur un lot vacant;

Considérant que lors de la consultation publique tenue le 12 novembre 2014, des citoyens et l'association des propriétaires du Lac-Écho ont demandé au Conseil de refuser la demande de dérogation;

Considérant que le Conseil a reporté sa décision par la résolution 226-11-14 afin d'approfondir le dossier;

Considérant que les consultations subséquentes n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil refuse la dérogation demandée pour l'implantation d'un quai sur un terrain non construit au Lac-Écho.

A.M. 01.06.17 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 549-2017 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 439 RELATIF AU CONTRÔLE DES FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le règlement 549-2017 qui modifie le règlement 439 relatif au contrôle des fosses septiques sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement est remis au Conseil.

159.06.17 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

160.06.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PLEIN AIR

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du service de plein air.

161.06.17 EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ÉTÉ – CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a délégué à la Municipalité, la gestion du corridor aérobique;

Considérant que l'embauche de personnel est requis pour assurer l'accueil des usagers et la surveillance quotidienne du corridor de 8h30 à 17 heures;

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche pour la saison d'été 2017 de la façon suivante :

Monsieur Sylvain Rioux pour les fins de semaine du 20 et 27 mai et à raison de cinq jours de semaines du lundi au vendredi, du 5 juin au 27 octobre au taux horaire de 17 \$.

Madame Diane Morrissette pour les fins de semaine du 5 juin au 29 octobre 2017 au taux horaire de 13 \$, le tout selon les termes de la Politique de rémunération des préposés au Service des Loisirs, des Parcs et du Réseau plein air.

162.06.17 EMBAUCHE – CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DE SENTIERS

Considérant que dans le cadre du développement et de la consolidation du réseau plein air dans le parc Allen Falls, des travaux d'aménagement de piste de vélo de montagne et de raquette doivent être faits;

Considérant la recommandation du Directeur du réseau plein air;

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche de monsieur François Létourneau pour la réalisation du projet durant la saison d'été sur une période de 160 heures se terminant le 31 octobre 2017 au taux horaire de 25,19 \$, le tout selon les termes de la Politique de rémunération des préposés au Service des Loisirs, des Parcs et du Réseau plein air.

163.06.17 POLITIQUE DE GESTION DES SALLES

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la Politique de gestion des salles adoptée en février 2012;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil adopte la nouvelle version de la Politique de gestion des salles datée de ce jour et qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

164.06.17 TARIFICATION 2017-2018 SKI DE FOND - RAQUETTE

Considérant que le Directeur du service de réseau plein air et la Directrice du service des loisirs ont fait une étude comparative de la tarification de ski de fond et de raquette et recommande au Conseil de conserver la structure tarifaire actuelle pour la saison 2017-2018;

Considérant que le tarif résident s'applique à tous les résidents de la MRC et donne accès au réseau de Morin-Heights, du Club Viking et du Petit train du Nord;

Considérant que la carte réseau donne accès à huit autres centres de ski de fonds au Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les tarifs, taxes incluses, pour la vente des passes de ski de fond et de raquette comme suit :

Passe Ski de fond et raquette	Résident M-H	Résident MRC PDH	Non-résident	Fondeurs
Adultes	85.00 \$	95.00 \$	110.00 \$	85.00 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	60.00 \$	70.00 \$	90.00 \$	40.00 \$
Tarif Ski de fond journalier				
Invités (accompagné d'un détenteur de passe saison 2016-2017) Max. 4 pers. par jour	14.00 \$			
Billet journalier	16.00 \$			
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT			
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	14.00 \$			
Tarif de GROUPE ski de fond - sur réservation - (minimum 10 personnes)				
Fin de semaine et période des fêtes	14.00 \$			
En semaine	12.00 \$			
École et club (13 à 17 ans) Fin de semaine et période des Fêtes, 1 accompagnateur gratuit pour 10 étudiants	6.00 \$			
École et club, Jour de semaine (13 ans à 17 ans)	5.00 \$			
Passe raquette et fat bike				
	Résident M-H	Résident MRC PDH	Non-résident	
Adultes	40.00 \$	45.00 \$	50.00 \$	
Étudiants (13 à 17 ans) et 65+	25.00 \$	30.00 \$	35.00 \$	
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
Tarif raquette et fat bike journalier				
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT			
Billet journalier (13 ans et plus)	8.00 \$			
Fat bike (13 ans et plus)	8.00 \$			
Tarif GROUPE raquette fat bike - sur réservation - (minimum 10 personnes) 1 accompagnateur gratuit pour 10 étudiants				
Adultes (18 ans et plus)	6.00 \$			
Étudiants/Aînés (13 à 17 ans et 65+)	5.00 \$			
École et club (13 ans à 17 ans) Fin de semaine et période des Fêtes	5.00 \$			
École et club, jours de semaine (13 ans à 17 ans)	4.00 \$			

Municipalité de Morin-Heights

165.06.17 POLITIQUE D'EXCELLENCE POUR LA JEUNESSE – VOLET SPORTIF

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une politique d'excellence pour la jeunesse visant à encourager la persévérance des jeunes athlètes;

Considérant la candidature de Mlle Lylia Charron qui se distingue en canoé/kayak, en soccer et en ski de fonds;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil octroie une bourse de 300 \$ à Mlle Lylia Charron.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

166.06.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h16.

*J'atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal*

Timothy Watchorn
Maire

Michel Grenier
Secrétaire-trésorier adjoint

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.